



BUREAU NATIONAL
52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01.55.34.33.20 - Fax : 01.44.53.01.14
Email: snapatsi@snapatsi.fr

DECLARATION PREALABLE CTP MINISTERIEL 1^{er} JUILLET 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

A l'ordre du jour de ce comité technique paritaire ministériel, sont inscrits des décrets relatifs à la fusion des corps des personnels administratifs de la police nationale avec ceux du ministère de l'intérieur et de l'outre mer.

Le SNAPATSI qui s'est toujours positionné favorablement à la fusion, demande néanmoins des mesures spécifiques pour l'ensemble des personnels administratifs, techniques et scientifiques. Celles-ci doivent concerner entre autres la substitution, la fidélisation et le recrutement. Il s'agit de mesures qui ont été actées dans le protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières de juin 2004, signé par toutes les organisations syndicales. A ce jour, seules 25 % de ces mesures ont été réalisées.

Par ces temps de crise, le quotidien des fonctionnaires que nous représentons, doit impérativement être amélioré. En effet, rappelons que nos collègues débutent avec les plus bas salaires de la fonction publique, les indices de départ étant constamment rattrapés par le SMIC. Comment peut-on vivre décemment avec 1319 euros, devant faire face à un cumul de difficultés, telles que le logement, le transport ou la garde d'enfant. Le sondage national initié par le SNAPATSI, en fin d'année 2008, a permis de mettre en évidence cette réalité et de démontrer une baisse indéniable du pouvoir d'achat et une dégradation constante de leurs conditions de vie.

Partant du constat :

- que les mesures actées dans le protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières de 2004, n'ont été que très partiellement mises en œuvre,

- qu'au sein de la Police Nationale, l'ensemble des corps actifs présent autour de cette table ont bénéficié en plus de mesures actées en 2004, des protocoles additionnels dont nous avons eu à examiner les différents textes et décrets au cours des derniers CTP Centraux Police et CTP Ministériels.

Le SNAPATSI a demandé au ministre l'ouverture de négociations. Dans cette perspective le SNAPATSI a lancé une grande pétition nationale dans laquelle sont proposées des dispositions communes et spécifiques aux différents corps.

En moins d'un mois, le SNAPATSI a recueilli plus de 6.000 signatures.

C'est le signe qu'un protocole additionnel est inéluctable et fortement attendu par les personnels administratifs, techniques et scientifiques. Le SNAPATSI réitère donc solennellement aujourd'hui sa demande d'ouverture de négociations.